

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON
(Côte-d'Or)



CONSEIL MUNICIPAL
DU
26 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal d'Asnières-lès-Dijon, légalement convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Patricia GOURMAND, Maire.

Présidence : Patricia GOURMAND

Secrétaire de séance : Michèle DALBY

Étaient présents : Patricia GOURMAND, Martine BARTH, Patrick CERDAN, Laurence LENOIR, Robert FOURNEAUX, Lætitia BERGEROT, Michèle DALBY, Christelle DREZET, Quentin DELAUNAY, Fabrice RICARD, Thierry THUNOT, Matthieu VINOT,

Étaient excusés : Marie da Luz ANTOINE (pouvoir à Patricia GOURMAND), Sandra CANET (pouvoir à Patrick CERDAN), Alexandre LEGRAND (pouvoir à Quentin DELAUNAY).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 03

Suffrages exprimés : 15

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour que la réunion du Conseil municipal se tienne à *huis clos*, la collectivité se trouvant dans l'impossibilité de procéder à la retransmission en direct des débats et les dispositions de la salle de réunion ne permettant pas d'accueillir du public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **ACCEPTÉ** que la séance se tienne à huis clos.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour retirer le point suivant de l'ordre du jour initial :

- Projet de commerce de proximité et bibliothèque

et pour lui substituer le point suivant :

- Contrat de maintenance préventive des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation de divers bâtiments

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce retrait et cet ajout.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Le procès-verbal, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

Madame Michèle DALBY est désignée secrétaire de séance.

*SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
MARCHÉS PUBLICS
AUTRES TYPES DE CONTRATS*



Contrat de maintenance préventive des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation de divers bâtiments

Madame le Maire explique que les chaudières de la salle polyvalente (chauffe-bain elm leblanc / chaudière De Dietrich 128 Eco.NOx), ainsi que les quatre radians gaz, la chaufferie et les installations de ventilation du bâtiment 1 rue de la Mare (locaux médicaux et studio / duplex à l'étage), les chaudières gaz murales des pavillons T4 et T5 rue Claude Deschault, la climatisation du local loué à côté des services techniques à la Croix de Bôlon, nécessitent une maintenance préventive annuelle.

Elle propose de faire appel à l'entreprise BINET demeurant 10 rue du Pré Rondot 21850 SAINT-APOLLINAIRE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour ces prestations de service, en remplacement des entreprises DOUSSOT (montant 1 719.40 €) et ÉNERGIES SERVICES (569.21 €), anciens prestataires de la collectivité.

Le contrat de maintenance serait conclu moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 2 280 € TTC / an. Il entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties pour une durée initiale d'un an et se renouvelle par périodes successives d'un an, à moins d'être dénoncé par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance préventive correspondant et à mandater les dépenses concernées, à compter de l'année 2021.

SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
MARCHÉS PUBLICS
ACTES RELATIFS À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE



Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), diagnostic amiante avant travaux (DTA), étude solidité pour le projet sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (locaux de l'ancienne mairie)

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation et de mise aux normes PMR des sanitaires dans les locaux de l'ancienne mairie. Elle ajoute que des questions techniques restent en suspens, notamment au niveau du diagnostic amiante avant travaux (DTA), des études nécessaires en termes de solidité si une modification importante intervient sur la cloison entre l'entrée et la pièce arrière où seront installés les sanitaires.

Elle explique la nécessité de pouvoir bénéficier d'études pour l'aspect amiante et solidité pour ces travaux et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet (*via* la MICA – Mission Conseil et Assistance du Conseil départemental de Côte-d'Or et l'Agence Technique Départementale – ATD) pour être accompagnés quant au choix d'un maître d'œuvre afin de mener à bien ces travaux.

La possibilité d'installer du photovoltaïque sur le toit de la mairie a été évoquée mais, suite à rendez-vous avec le SICECO, la superficie de la toiture n'a pas été jugée assez importante pour envisager ce type d'installation.

Thierry THUNOT demande si l'on dispose d'ores et déjà de plans quant aux travaux envisagés. Madame le Maire précise que la MICA a fourni des schémas, notamment de l'installation PMR avec les critères de rotation de fauteuil nécessaires. Les WC seraient réalisés dans l'ancienne salle des adjoints.

Laetitia BERGEROT demande quelle sera la destination de l'ancienne mairie. Madame le Maire précise que rien n'est arrêté à ce jour, mais, quoi qu'il en soit, il faudra une installation de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La commission travaux sera invitée lors des différentes phases du projet à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les services de la MICA et de l'Agence Technique Départementale (ATD) pour mener à bien ces travaux ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à missionner un bureau d'études solidité et à faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux (DTA) pour le projet ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE
AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES COMMUNES



Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Institué par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité civile, le DICRIM (**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**) est un document destiné à informer les habitants sur les risques majeurs de la commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelle à respecter.

À cet effet, Martine BARTH, Adjointe au Maire, présente au Conseil municipal le DICRIM qui a été établi, et précise que ce document obligatoire sera affiché **et mis en ligne sur le site Internet de la commune.**

Le DICRIM s'intégrera dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours d'élaboration.

Dans ces conditions, après avoir pris connaissance du DICRIM, le Conseil municipal, à l'unanimité :

* **DÉCIDE** d'adopter le DICRIM élaboré dans le cadre du plan communal de sauvegarde, dont un modèle sera annexé à la présente délibération ;

* **DÉCIDE** de confier à Madame le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

VILLE D'ASNIÈRES-LÈS-DIJON
**SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
 DOMAINE ET PATRIMOINE
 ACQUISITION**
**Projet d'acquisition foncière**

Madame le Maire explique que la commune d'Asnières-lès-Dijon souhaiterait acquérir des parcelles appartenant à un particulier.

Cette personne n'est pas opposée à une vente et envisage dans ce cadre de céder la totalité des biens lui appartenant sur la commune.

Madame le Maire explique que la commune a fait une offre de prix (tout en sachant que le vendeur souhaite que le prix proposé tienne compte de la proximité de certains terrains des quartiers résidentiels), à savoir une proposition globale de 13 000 € pour une superficie totale de 3 ha 47 a 66 ca (détail des parcelles ci-dessous) :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Nature	ha	a	ca
A	38	LA MIELLE	terre		26	10
A	124	LES PERRIÈRES	lande		19	20
A	144	LES CROIX DE BOLON	carrière		26	80
AB	125	LES GRANDS FOIX	terre		16	61
AC	47	LA CENDINE	terre		29	40
AC	56	LA CENDINE	terre		08	57
D	35	AU MONTUREAU	terre		11	90
D	75	DERRIÈRE LE BOIS DES GROTTES	terre		21	80
D	104	DERRIÈRE LE BOIS DES GROTTES	lande		18	40
D	112	DERRIÈRE LE BOIS DES GROTTES	terre		19	10
D	127	COMBE À LA BREBIS	lande		17	90
D	152	LE PETIT TREMBLAY	terre		50	05
D	158	LE PETIT TREMBLAY	terre		14	79
D	161	LE PETIT TREMBLAY	terre		09	60
D	163	LE PETIT TREMBLAY	terre		02	20
D	165	LE PETIT TREMBLAY	terre		35	34
D	170	LE PETIT TREMBLAY	terre		19	90
Contenance totale				3	47	66

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires, voire à négocier, pour acquérir les parcelles exposées précédemment ;

* **DÉSIGNE** Maître BAUT, notaire, pour ces démarches ;

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

* **AUTORISE** Madame le Maire à mandater la somme correspondante.

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**



Désignation des délégués du nouveau syndicat mixte Tille-Vouge-Ouche (SMTVO)

Madame le Maire explique que la fusion des syndicats de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche est effective depuis le 1^{er} janvier 2021. Ce nouveau syndicat est issu de la fusion du syndicat du bassin de la Vouge, **du syndicat du bassin de l'Ouche (SBO)**, du syndicat de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle, et du syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison. Le Code des Collectivités Locales prévoit que l'installation du nouveau Conseil syndical doit avoir lieu au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion. L'installation du Conseil syndical interviendra le mercredi 10 février 2021.

Les communes adhérentes forment un collège chargé d'élire un représentant titulaire (et un représentant suppléant) qui siègera au Conseil syndical.

Madame le Maire propose de désigner les délégués suivants (*en lieu et place des délégués du SBO qui a fusionné au sein de ce nouveau syndicat*) :

- délégué titulaire : Patricia GOURMAND
- délégué suppléant : Matthieu VINOT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **DÉCIDE** de désigner les délégués proposés pour le nouveau syndicat SMTVO.

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
FINANCES LOCALES
DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**



Frais de siège du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS)

Madame le Maire explique que le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS) siège en mairie d'Asnières-lès-Dijon depuis le 1^{er} janvier 2020. Madame le Maire propose qu'à ce titre, le SIEAVS apporte une contribution aux frais de fonctionnement de la mairie.

La participation permettra de couvrir les frais d'équipement, de fluides et de fournitures mises à disposition. Une contribution annuelle de 2 500 € est proposée à compter de l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du SIEAVS une participation de 2 500 € par an, à compter de l'année 2020 ;

* **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres et à encaisser les recettes correspondantes.

*SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
FINANCES LOCALES
DÉCISIONS BUDGÉTAIRES*



Participation du syndicat SIEAVS aux travaux de réseaux d'eau et d'assainissement – travaux de voirie 2020

Madame le Maire rappelle que lors des travaux de réfection de voirie menés sur la commune d'Asnières-lès-Dijon, des travaux ont concerné les réseaux d'eau (bouches à clés) et d'assainissement collectif (tampon égoût). Le marché notifié à l'entreprise COLAS prévoyait un montant de travaux relevant des compétences du syndicat SIEAVS à hauteur de 8 470 € HT, soit 10 164 € TTC, se décomposant ainsi :

- rue de Messigny, mise à la cote, bouches à clés et tampons d'eaux usées : 5 950 € HT – 7 140 € TTC
- rue des Écoles, mise à la cote, bouches à clés et tampons d'eaux usées : 2 520 € HT – 3 024 € TTC

Ce montant a évolué suite à l'adoption **d'un avenant en plus-value au marché de travaux** (délibération du Conseil municipal n° 2020.066 du 24 novembre 2020) :

- plus-value de mise à niveau des bouches à clés : + 1 350 € HT
- plus-value des tampons d'eaux usées : + 540 € HT
- travaux de remblaiement : + 3 526 € HT
- **TOTAL du montant de l'avenant à charge du syndicat SIEAVS : + 5 416 € HT.**

VU la délibération 2020-030 du 8 juin 2020 autorisant Madame le Maire à prendre en charge le coût des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre en lien avec l'eau et l'assainissement, à passer convention avec le syndicat SIEAVS afin de solliciter le remboursement de ces sommes suite à transmission d'un état détaillé et l'émission d'un titre le moment venu et à signer la convention correspondante ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à émettre le titre d'un montant de 13 886 € HT (la commune allant récupérer la TVA *via* le FCTVA pour ces travaux en 2022 et 2023) et à encaisser la recette auprès du syndicat SIEAVS.

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
FINANCES LOCALES
DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**



Autorisation d'encaisser des recettes de la Communauté de communes Norge et Tille pour l'accueil des enfants de soignants

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal n° 2020.032 du 8 juin 2020 l'autorisant à solliciter une participation financière des communes (temps scolaire et périscolaire) et de la Communauté de communes Norge et Tille (accueil de loisirs pendant les congés scolaires) pour l'accueil des enfants de soignants au sein du groupe scolaire Lamblin Parisot lors du premier confinement lié à l'épidémie de COVID-19.

Suite à l'émission des titres correspondants, il s'avère que les dépenses des communes membres de l'EPCI concernées (ASNIÈRES-LÈS-DIJON et BELLEFOND) pourraient être prises en charge par la Communauté de communes Norge et Tille au titre d'un soutien intercommunal et d'entraide dans le cadre de la pandémie de COVID-19 pour des missions liées à la crise sanitaire dépassant l'échelle communale (accueil d'enfants issus de diverses communes dans un site scolaire particulier comme cela a été le cas à ASNIÈRES-LÈS-DIJON).

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour encaisser la recette de la Communauté de communes Norge et Tille concernant l'accueil des élèves asniérois pendant cette période (soit 5 248.92 € au titre de la période scolaire) et 4 686.19 € au titre de la période extrascolaire pour tous les enfants accueillis à ce titre du 18 avril au 3 mai 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à encaisser ces recettes auprès de la Communauté de communes Norge et Tille.

<p>SÉANCE DU 26 JANVIER 2021 MARCHÉS PUBLICS AUTRES TYPES DE CONTRAT</p>



Devis pour le jeu à ressort extérieur

Madame le Maire explique qu'un des jeux à ressort étant sinistré près de l'actuelle mairie, des devis ont été sollicités pour pouvoir le remplacer.

Madame le Maire expose le devis de l'entreprise AJ3M 21160 COUCHEY présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour la fourniture et la pose d'un jeu à ressort modèle écureuil, d'un montant de 792 € HT, soit 950.40 € TTC et les caractéristiques du jeu en stratifié compact (matériau très résistant).

DEVIS n°6307 du 14/12/2020

VARIANTE N°1

N°	Désignation	Qté	U	PU HT.	Remise	PU remisé	Total H.T.
	Deuxième proposition						
	Ref. M-JR38 : jeu sur ressort écureuil metal/hpl NOTE : Délais de fabrication : 4 à 6 semaines à réception de commande, hors congés fabricant	1,00	u	640,00		640,00	640,00
	Dépose et évacuation en décharge agréée du jeu à ressort existant Pose du nouveau jeu	1,00	Ft	92,00		92,00	92,00
	Reprise de sol : réalisation d'une rustine	1,00	Ft	60,00		60,00	60,00
	Offre identique pour les modèles : Ref. M-JR48 : jeu sur ressort croco metal/hpl Ref. M-JR92 : jeu sur ressort le poulain metal/hpl Ref. M-JR49 : jeu sur ressort toucan metal/hpl						
	Total Deuxième proposition	1,00					792,00



FICHE TECHNIQUE

FABRICATION FRANÇAISE

Ressort acier phosphaté avec peinture epoxy Ø20mm

Panneaux de décors en HPL ep. 10mm

Système anti-coincement pour ressort

Visserie inox

Fixation au choix :
 A sceller (tabouret d'ancrage)
 A chevilla (sur platine)

VALEURS LUDIQUES :
 Osciller
 Imaginer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce devis et à mandater la dépense correspondante.

SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
MARCHÉS PUBLICS
AUTRES TYPES DE CONTRAT



Devis de stores à rouleaux pour la classe de l'école élémentaire

Madame le Maire fait part de la nécessité d'acquérir de nouveaux stores à rouleaux pour la cinquième classe de l'école élémentaire.

Elle expose le devis sollicité auprès de l'entreprise GUILLERME, d'un montant de 1 055 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce devis et à mandater la dépense correspondante.

Il est précisé que des treuils ont aussi été achetés afin de pouvoir réparer les stores de l'école maternelle.

*SÉANCE DU 26 JANVIER 2021
MARCHÉS PUBLICS
AUTRES TYPES DE CONTRAT*



Numérotation sur la route de Bellefond

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L 2213-28 du CGCT.

Madame le Maire explique que M. RICHARDOT a sollicité des numérotations au niveau de la route de Bellefond, afin de faciliter le repérage des commerces et habitations sur cette route, à l'entrée de la commune.

Il y a donc lieu d'attribuer des numérotations.

Madame le Maire propose d'attribuer les numéros suivants aux commerces et habitations situés route de Bellefond :

- **parcelle non construite au lieu-dit *Les Herbues* : 1 route de Bellefond**
- **MULTIFERM : 2 route de Bellefond**
- **M. et Mme Noël MERCIER: 3 route de Bellefond**
- **M. et Mme Lionel RICHARDOT : 5 route de Bellefond**
- **SARL VILLAVERDE : 7 route de Bellefond**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- * **DÉCIDE** de retenir ces nouveaux numérotages pour la route de Bellefond ;
- * **CHARGE** Madame le Maire de communiquer cette information aux services de La Poste, du Cadastre et du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) s'agissant du nouveau numérotage ;
- * **AUTORISE** Madame le Maire, à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Informations – Questions diverses

Crédits d'investissement année 2020 reportés sur 2021 des budgets commune / local commercial (restes à réaliser)

RESTES À RÉALISER DÉPENSES – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ANNÉE 2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	RESTES À RÉALISER	DÉTAIL
2031	FRAIS D'ÉTUDES	16 408 €	Solde marché maîtrise d'œuvre cabinet Merlin travaux voirie : 2 655.84 € Remboursement diagnostic réseau EP au SIEAVS : 13 218 € DTA salle polyvalente APAVE : 534 € Total : 16 407.84 €
2041581	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	4 726 €	Rénovation deux coffrets éclairage public SICECO : 677 € Rénovation éclairage accès bibliothèque SICECO : 4 049 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 750 €	Création nouveau site Internet MILLÉSIME COMMUNICATION : 4 750 €
2111	TERRAINS NUS	20 000 €	Projet acquisition foncière : 13 000 € + frais d'acte
21311	HÔTEL DE VILLE	10 500 €	Pose porte automatique mairie SAS PAGE : 3 960 € Travaux électriques pose porte automatique JR ELEC : 516 € Pose de stores accueil GUILLERME : 2 796 € + <i>article 21538 reprise branchement pluvial TRIDON : 3 180 €</i>
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	58 193 €	Travaux pose alimentation salle polyvalente JR ELEC : 810 € Pose projecteurs salle polyvalente : 638.40 € Missions CT, SPS, accessibilité APAVE pour future bibliothèque : 5 330 € MOE future bibliothèque AGVA : 38 814 € MOE BILD : 6 166 € MOE CD2L : 3 628 € MOE P. CESSOT : 2 806 € Total : 58 192.40 €
2151	RÉSEAUX DE VOIRIE	4 460 €	Solde étude et frais bornages voirie près du commerce cabinet JEANNIN : 559.20 € Création allée piétonne La Rigole, COLAS : 3 900 € Total : 4 459.20 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20 €	Bloc parking autorelevable chemin des Crais, Signaux Girod : 119 €
2181	INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENTS DIVERS	3 600 €	Panneaux de rue Signaux Girod : 516 € Panneaux chaussidou CCS : 1 248 € Panneaux lot. La Source CCS : 1 082.88 € + bordures rue de Messigny et panneau impasse lot. La Source 720 € Total : 3 566.88 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000 €	Achat jeu à ressort extérieur AJ3M : 950.40 €
2315	INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	152 093 €	Solde marché voirie COLAS : 152 092.80 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		275 750 €	

RESTES À RÉALISER RECETTES – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ANNÉE 2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	RESTES À RÉALISER	DÉTAIL
1322	RÉGION	1 837 €	Subvention végétalisation cimetière
1323	DÉPARTEMENT	134 594 €	Subventions : 90 000 € PSV voirie Subvention enfouissement réseaux rue du Bois des Grottes : 3 000 € <i>Village Côte-d'Or</i> divers bâtiments : 3 486.85 € Espace rencontre loisirs : 36 869.89 € Travaux future mairie : 21 350 €
13 251	GFP DE RATTACHEMENT	20 000 €	Fonds de concours Communauté de communes Norge et Tille pour travaux mairie
1328	AUTRES	596 €	Participation solde travaux coffret électrique chemin Cendine SIEAVS
1341	DETR	154 054 €	<i>Future mairie DETR 2017 : 110 943.7 €</i> <i>DETR 2018 : 40 401.90 €</i> <i>DETR solde abords église 2 710.4 €</i>
TOTAL RAR RECETTES 2020		311 081 €	

RESTES À RÉALISER DÉPENSES – BUDGET ANNEXE DU LOCAL COMMERCIAL ANNÉE 2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	RESTES À RÉALISER	DÉTAIL
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	46 881 €	MOE pour commerce de proximité AGVA : 34 602 € BILD : 3 810 € CD2L : 921.60 € P. CESSOT : 1 216.80 € Mission CT, SPS, accessibilité APAVE projet commerce : 6 330 € TOTAL : 46 880.40 €
TOTAL RAR DÉPENSES 2020		46 881 €	

RESTES À RÉALISER RECETTES – BUDGET ANNEXE DU LOCAL COMMERCIAL ANNÉE 2020

ARTICLE	DÉSIGNATION	RESTES À RÉALISER	DÉTAIL
1328	AUTRES	41 602 €	Solde subvention Région 18 802.50 € pour commerce proximité Subvention Département pour commerce proximité : 22 800 €
1341	DETR	83 747 €	DETR projet création et extension de commerces
TOTAL RAR RECETTES 2020		125 349 €	

Lignes directrices de gestion (LDG) pour l'avancement de grade

L'introduction de lignes directrices de gestion (LDG) et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires (par la loi de transformation de la Fonction publique du 6/08/2019) ont modifié le cadre juridique relatif au dialogue social au sein des collectivités.

Ces changements visent à passer d'une approche individuelle de la gestion des RH à une approche plus collective et répondent à un objectif de transparence.

Objectif des LDG : fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021. Les LDG donnent notamment aux agents les critères généraux en matière de carrière et d'évolution professionnelle, la nomination relevant du pouvoir propre de l'employeur.

Les LDG sont le document de référence pour la gestion des RH d'une collectivité.

Les LDG devront être soumises au comité technique du Centre de Gestion et pourront ensuite être arrêtées par l'autorité territoriale (arrêté ou note signée du maire, précisant les délais et voies de recours). Le Centre de Gestion a fait parvenir une trame pour conduire cette mutation RH.

Réunion Conseil en Énergie Partagée (CEP) du SICECO

Madame le Maire rappelle la délibération du 14/12/2017 concernant l'adhésion à la compétence spécifique Conseil en Énergie Partagé (CEP) » du SICECO (pré-diagnostic énergétique des bâtiments, analyse annuelle des consommations *via* un logiciel dédié, programmation pluriannuelle de travaux, suivi des travaux, élaboration et suivi des contrats de maintenance, valorisation des travaux par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – CEE).

Compte rendu réunion du 26/01/2021 avec Arnaud RIFFEL, conseiller en énergie partagée du SICECO

Suivi de la consommations électrique et gaz

Le changement de pratiques et les travaux réalisées suite aux préconisations de l'audit énergétique peuvent permettre de générer des économies de 15 % en termes de consommation d'énergie.

Adhésion au groupement achat électricité à compter du 1^{er} mars 2021 et pour une durée de 3 ans
Cela permettra de générer une économie sur les factures d'électricité de l'ordre de 9 % (moins cher que le tarif réglementé souscrit actuellement), soit *a priori* 2 200 € d'économie.

Données générales de la commune 2020

Poids de l'énergie par habitant : 32.80 € (pour les communes de notre strate démographique, c'est en moyenne 44 € / habitant), mais l'année 2020 n'est peut-être pas à prendre en référence.

Groupe scolaire assez énergivore : un diagnostic devra être établi. Il sera pris en charge à 65 % par le SICECO et le reste à charge de la commune sera de 35 %.

La commune a répondu à l'appel à projets d'isolation de combles ; le SICECO recherche actuellement un bureau d'études pour cette action. Il serait intéressant d'étudier l'isolation des combles du groupe scolaire.

Panneaux photovoltaïques pour le projet commerce proximité / bibliothèque

Un nouveau rendez-vous serait utile pour ce projet.

RDV avec l'entreprise KRAFT ENGINEERING GROUP (pose de LEDs)

Pose de LEDs dans les actuels candélabres de type lanterne (économies d'énergie).

Ampoule 63 € HT + pose 40 € HT / candélabre, soit = 103 € HT / lanterne, soit pour environ 40 lanternes : 4 120 € HT, soit 4 944 € TTC. Cela évite de changer le candélabre dans sa globalité. Ce point sera évoqué en réunion avec le SICECO le 28 janvier 2021 car la compétence éclairage public a été transférée à ce syndicat d'énergie.

Entretien des espaces verts du lotissement de la Source (mise en concurrence) – Dossier suivi par Laurence LENOIR

Délibération du 15/12/2020 autorisant Madame le Maire à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Deux devis reçus au 26/01/2021. Reste à recevoir : ID VERDE et FÈVRE VIEILLARD.

VDS PAYSAGE – 21110 SOIRANS

Année 2021 (janvier à décembre) : montant 11 067.00 € HT – 13 280.40 € TTC

- 8 tontes des noues dans les rues

- 8 passages de 1.50 m de chaque côté des chemins piétons

- 3 fauchages des bassins de rétention et abords

- 3 fauchages des délaissés le long des chemins

- compris ramassage et évacuation en plateforme de recyclage des déchets de tontes.

Un forfait est prévu, le cas échéant, en cas de tonte supplémentaire des noues – bords de cheminement (1 047.00 € HT) et des bassins de rétention (1 102.10 € HT) ou pour le ramassage des feuilles (deux interventions en automne à 403.40 € HT / intervention, soit 806.80 € HT).

TRAVAUX PAYSAGERS ET FORESTIERS (TPF) – 21490 NORGES-LA-VILLE

Année 2021 (janvier à décembre) : montant 7 480.00 € HT – 8 976.00 € TTC

- 8 tontes des noues dans les rues

- 8 passages de 1.50 m de chaque côté des chemins piétons

- 3 fauchages des bassins de rétention et abords

- 3 fauchages des délaissés le long des chemins

- compris ramassage et évacuation en plateforme de recyclage des déchets de tontes.

Un forfait est prévu, le cas échéant, en cas de tonte supplémentaire des noues – bords de cheminement (525.00 € HT) et des bassins de rétention (630 € HT) ou pour le ramassage des feuilles (deux interventions en automne à 385 € HT / intervention, soit 770 € HT).

Enduits fissurés dans le sas d'entrée de la nouvelle mairie – Dossier suivi par Robert FOURNEAUX

L'entreprise RPEI (lot enduits), l'architecte Hervé MADIOT et la mairie ont été conviés le 23/12/2020 à une réunion avec un expert GROUPAMA.

Constat de fissures verticales existantes au droit des huisseries, faïençage généralisé.

Aux fins de conciliation, il a été convenu que l'entreprise RPEI reprenne les travaux, le cabinet MADIOT devant suivre la reprise des enduits et réceptionner la reprise.

Projet d'espace de *co-working* – Dossier suivi par Thierry THUNOT et Sandra CANET

Une réunion sera programmée pour travailler ce dossier.

Commission Base de Loisirs du 19/01/2021 (Communauté de communes) – Dossier suivi par Fabrice RICARD

La base de loisirs a vu son utilisation baisser en 2020 en raison de la COVID, ce qui a pu limiter les pertes d'exploitation en 2020.

Un souhait de réouverture à partir du 22 mai au 1^{er} septembre 2021.

La Garde républicaine est toujours mobilisée pour assurer la sécurité.

Espace de restauration.

Projet de piste cyclable aux abords.

Présence de lapins en nombre qui pose problème (chasseurs sollicités).

Prochaine réunion mi-février 2021.

Actions : rapport ex-syndicat Bassin Ouche (qui a fusionné au sein du syndicat SMTVO) – Dossier suivi par Matthieu VINOT

Ouche amont : qualité médiocre du cours d'eau, nécessité de renaturer le cours d'eau.

Ouche médiane : plutôt bonne qualité du cours d'eau.

Ouche aval : qualité moyenne du cours d'eau, nécessité de reconnecter les affluents, travail sur les berges, plantations à relancer.

Des bras morts ont accueilli des décharges sauvages ; cela aura un coût pour tout nettoyer.

Temps d'échanges entre le Président de la Communauté de communes Norge et Tille à venir avec les maires et adjoints des communes membres sur le thème : Projet de territoire.

Ces échanges, qui ont pour but de prendre connaissance des attentes des conseillers municipaux (enjeux pour les acteurs économique, problématiques rencontrées, etc.), se feront en visio à partir de février 2021 sur les créneaux 18h30-19h30. Un lien Zoom vous sera communiqué une fois la date confirmée.

Les échanges se feront groupés, pour certaines communes, et ainsi limiter le nombre de visios : Asnières-lès-Dijon / Bellefond.

Une invitation *via* l'application Doodle vous sera envoyée prochainement (inscription nécessaire) pour que vous puissiez sélectionner vos disponibilités.

Compte rendu de la réunion du groupe de travail « Économie et Mobilité » pour la Communauté de communes Norge et Tille – Dossier suivi par Alexandre LEGRAND

Les principales idées :

1. Nécessité de communiquer sur l'existence du **Fonds Régional des Territoires** pour accompagner les entreprises en difficulté. Ce dernier s'adresse à toutes les entreprises de dix salariés ou moins qui ont perdu au moins 35 % de leur CA. L'entreprise doit prendre contact avec la CCI.



**Fonds Régional des Territoires :
votre collectivité se mobilise pour vous soutenir**

Pour vous aider à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire et économique - baisse du chiffre d'affaires, tension sur la trésorerie, besoins en investissements - la Communauté de communes de Norge et Tille et la Région Bourgogne Franche-Comté mettent en place des mesures de soutien aux TPE sous forme d'aides directes.

Une enveloppe financière pour vous aider à passer ce mauvais cap et rebondir

Projets d'investissements, remboursements d'emprunts, besoins de trésorerie... nous avons confié le soin à votre Chambre de Commerce et d'Industrie et votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de vous accompagner pour :

- Comprendre votre situation et évaluer vos besoins
- Identifier les aides auxquelles vous avez droit
- Instruire votre dossier le cas échéant
- Accompagner votre entreprise dans la relance de son activité par des préconisations adaptées à votre situation

Chef d'entreprise, ne passez pas à côté de ces aides

Vos contacts :

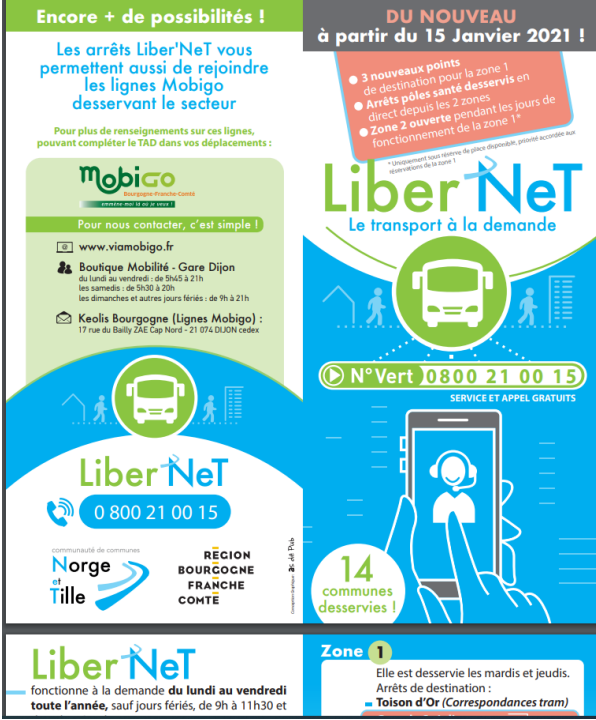
<p>CCI Côte-d'Or Dijon Métropole</p> <p>Virginia Boilleaut T. 06 71 79 78 86 virginia.boilleaut@cci21.fr</p> 	<p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat BFC délégation Côte-d'Or</p> <p>Alain Burille T. 03 80 63 01 24 developpement-s21@artisanat-bfc.fr</p> 
--	--

2. Un « **Projet de Territoire** » est à l'étude. Si les contours restent flous, il débutera par un diagnostic de l'offre commerciale de notre territoire. Une certitude : toutes les communes souhaitent conserver la compétence « urbanisme ».

3. **La mobilité** : la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) offre la possibilité à la Communauté de communes de récupérer la compétence « Mobilités » en tant que maître d'ouvrage (la Région resterait maître d'œuvre). Concrètement pour MOBIGO, nous déciderions avec la Région (et non plus la Région qui déciderait elle seule). Pour l'offre de transport à la demande (TAD), nous aurions ainsi la possibilité d'être complètement autonomes... Selon les personnes présentes, il y aurait plus d'avantages que d'inconvénients à prendre cette compétence... Les communes devront se positionner avant le 31/03/2021. La question qui demeure : quel transfert de moyens si transfert de compétences ?

Concernant les **pistes cyclables**, il semblerait que le projet pour Arc-sur-Tille soit plus avancé que le nôtre puisque l'étude de faisabilité serait en cours.

NOUVEAU TRACT DU TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)



Encore + de possibilités !

Les arrêts LiberNet vous permettent aussi de rejoindre les lignes Mobigo desservant le secteur

Pour plus de renseignements sur ces lignes, pouvant compléter le TAD dans vos déplacements :

mobigo
Bourgogne-Franche-Comté
service au 02 20 39 11 11

Pour nous contacter, c'est simple !

www.viamobigo.fr

Boutique Mobilité - Gare Dijon
du lundi au vendredi : de 9h45 à 21h
les samedis : de 9h30 à 20h
les dimanches et autres jours fériés : de 9h à 21h

Keolis Bourgogne (Lignes Mobigo) :
17 rue du Bailly ZAE Cap Nord - 21 074 DIJON cedex

DU NOUVEAU à partir du 15 Janvier 2021 !

- 3 nouveaux points de destination pour la zone 1
- Arrêts pôles santé desservis en direct depuis les 2 zones
- Zone 2 ouverte pendant les jours de fonctionnement de la zone 1

*Uniquement sous réserve de place disponible, priorité accordée aux résidents de la zone 1

LiberNet
Le transport à la demande

N° Vert 0800 21 00 15
SERVICE ET APPEL GRATUITS

14 communes desservies !

Zone 1
Elle est desservie les mardis et jeudis.
Arrêts de destination :
• Toison d'Or (Correspondances tram)

Communauté de communes Norge et Tille | Région Bourgogne Franche Comté

Liber'NeT

fonctionne à la demande **du lundi au vendredi toute l'année**, sauf jours fériés, de 9h à 11h30 et de 13h30 à 18h30.

La **réservation est obligatoire** et doit être effectuée au plus tard la veille du voyage avant 18h en appelant le

N°Vert 0800 21 00 15
SERVICE ET APPEL GRATUITS

Liber'NeT est accessible aux personnes handicapées. Précisez-le lors de votre réservation car un véhicule adapté sera utilisé.

Le **véhicule passe vous prendre à domicile** pour tout déplacement dans la zone ou à des points de destinations proposés par le service (hors de la zone).

Le **tarif est de 1.50€ par trajet** (1.80 € lors du premier voyage comprenant le support de carte).

NOUVEAU
Ouverture de la zone 2 pendant les jours de fonctionnement de la zone 1 (uniquement sous réserve de place disponible, priorité accordée aux réservations de la zone 1)

Zone 1
Elle est desservie les mardis et jeudis.
Arrêts de destination :
- **Toison d'Or (Correspondances tram)**
- Gare de St Julien
- Gare de Bregigny
- Gare de Ruffey-les-Echirey
Corresp. TER

Zone 2
Elle est desservie les lundis, mercredis et vendredis.
Arrêts de destination :
- **Saint-Apollinaire**
- Divia Opaline Quétigny
- Place Centrale
- Parc Tertiaire Cap Vert
- Piscine Olympique
- Zone Ciale Grand Marché
- Chevigny
- Eglise
- Centre Clématites
- Boivin

NOUVEAU
Zones 1 et 2
Arrêts pôles santé desservis **en direct** depuis les 2 zones :
- Tram Parc des Sports
- CHU Urgences
- Valmy 1 (Devant la Clinique)
- Valmy 2 (Arrêt Mobigo TAD Valmy)

Appel à projet « Label écoles numériques 2020 » – Plan ENIR III – Porteur du projet : Thierry THUNOT

Le dossier ENIR déposé par la commune à l'été 2020 a été validé par le ministère en décembre 2020. Avec cet appel à projet, co-financé par les collectivités, les écoles vont bénéficier d'une subvention (50 % de la dépense, mais subvention plafonnée à 7 000 €) pour acquérir des équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école. Avant de lancer tout achat, une convention doit être signée avec le rectorat (DRNE). Un RDV a eu lieu le 22/01/2021 en mairie avec M. SARTORI, *Enseignant Référent aux Usages du Numérique de la Circonscription de Dijon EST*, pour pouvoir finaliser la liste du matériel à acquérir pour les deux écoles, dans le cadre de ce projet. De nouveaux devis seront sollicités de manière à pouvoir lancer les commandes après signature de la convention (premier devis à 7 668 € TTC).

Liste de matériel

- 1 vidéoprojecteur courte focale en remplacement d'un vidéoprojecteur de TBI sur bras ;
- 5 caméras de table / 5 ensembles souris / claviers sans fils / 1 vidéoprojecteur « mobile » classique ;
- 1 écran tactile 65 pouces sur roues, réglable électriquement en hauteur / 1 PC portable « enseignants » 15 pouces, I3 et SSD avec garantie 3 ans sur site et logiciels préinstallés (liste en annexe) ;
- 1 borne wifi facilement éteignable, SSID et mot de passe configurés sur les PC inclus dans le devis ;
- 2 IPAD avec protection.

Dossier vidéoprotection

Subventions du Conseil départemental de Côte-d'Or à hauteur de 60 % de la dépense hors taxes (extension du dispositif *Village Côte-d'Or* aux équipements de vidéo-protection). Le dossier est à reprendre afin de pouvoir demander une subvention.

Défibrillateur près de la salle polyvalente

Il a pu être réparé (haut-parleurs changés).

Fibre

La fibre optique est disponible dans la commune. Actuellement, seul l'opérateur Orange commercialise des abonnements. Des agents de cette société passent dans le village pour proposer un abonnement, ou un changement d'abonnement ou d'opérateur.

Il n'y a aucune obligation de changer d'opérateur : il faudra juste que vous attendiez le lancement commercial des différents opérateurs, dont la date pourra être différente en fonction de chacun. Pour en savoir plus, contactez directement votre opérateur.

Quentin DELAUNAY explique qu'il arrive que les enfants se salissent dans une partie de la cour d'école élémentaire. Madame le Maire indique qu'elle ira voir sur place avec Robert FOURNEAUX.

Il fait part également de quelques problèmes de déneigement lors des derniers épisodes dans la commune. Madame le Maire explique que le prestataire n'a pas toujours été réactif à ce sujet ; un point a été fait avec lui.

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 HEURES 45.